

Créteil, le 25 mars 2020

A Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil
Copie à :
- Madame la Secrétaire générale
- Madame la Secrétaire générale adjointe, DGRH

Objet : « continuité » pédagogique – titularisation des stagiaires – rendez-vous de carrière – congés longue maladie

Monsieur le Recteur

En complément du courrier adressé ce matin par M.Chambonnet au nom de notre fédération, nous souhaiterions dans ce courrier vous alerter sur certains dysfonctionnements observés et solliciter vos réponses à des questions de plus en plus présentes parmi nos collègues de l'académie.

1) Mise en œuvre de la « continuité pédagogique » :

Nous vous l'avons exprimé lors de nos derniers échanges, il ne peut y avoir de fait qu'une tentative de limiter la rupture pédagogique entraînée par cette situation de confinement généralisé. L'immense majorité des enseignants a cherché et cherche encore, sous toutes les formes permises par la technologie, à maintenir un contact pédagogique avec leurs élèves.

Cependant, nous nous élevons contre toute tentative de contrôle hiérarchique vertical de l'activité des enseignants. Nous rappelons que la législation sur le télétravail est basée sur le volontariat des personnels. Or, dans tel établissement nous apprenons que les collègues sont sommés, avec lettre de rappel, de rendre compte de leur travail semaine après semaine sur un document intitulé « fiche de continuité ». Dans tel autre, on nous informe que les collègues sont invités à mettre absents tous les élèves qui ne participeraient pas aux « classes virtuelles » ou qui ne rendraient pas le travail demandé...

Ces injonctions nous semblent contraires à la réglementation, et nous semblent contraires aux intérêts recherchés.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre part un rappel auprès des chefs d'établissement : une situation de confinement n'est pas une situation normale. S'il est légitime de s'inquiéter du fait que les élèves restent en relation avec les enseignants, il ne peut être demandé ni de faire de faux appels, ni de rendre compte semaine après semaine des choix pédagogiques opérés.

- 2) Nous avons également appris que, concernant les stagiaires, certains formateurs de l'ESPE cherchaient à « s'inviter » dans les classes virtuelles. Cela ne nous paraît pas acceptable, et **nous vous demandons de vous adresser à l'ESPE afin que la plus grande bienveillance soit accordée aux collègues stagiaires** placés dans des conditions très difficiles
- 3) En relation avec la demande précédente, **nous nous interrogeons sur le déroulé du processus de titularisation des collègues stagiaires.** Certains ont été inspectés avant la décision de fermeture des établissements, d'autres non. L'étude de la titularisation ne peut bien évidemment pas prendre en compte ce qu'il se passe depuis le 16 mars. Aussi, nous vous demandons de prononcer, d'ores et déjà, **le principe selon lequel tous les stagiaires seront titularisés, le principe selon lequel il n'y aura aucun licenciement cette année.**
- 4) Les collègues titulaires sont également inquiets : **qu'en sera-t-il des rendez-vous de carrière qui étaient prévus ?** Derrière cette question se trouve posée celle de l'égalité de traitement de tous les collègues,

notamment au moment où leur accélération de carrière ou l'avis que vous mettrez pour l'accès à la hors-classe sera à l'étude.

- 5) Du point de vue des ressources humaines, **nous sommes inquiets de la façon dont seront traitées les demandes de congés longue maladie, longue durée** (demandes initiales ou demandes de prolongation). Nous aurons l'occasion de faire un courrier spécifique à Mme Laugier sur des cas particuliers, mais au moment où à notre connaissance **les comités médicaux ne se réunissent plus**, au moment où les rendez-vous avec les médecins experts deviennent mission impossible, nous vous demandons de décider l'octroi systématique des congés « longue maladie » ou « longue durée » qui vous ont été transmis ces dernières semaines.

Nous savons que les services du rectorat font tout leur possible pour répondre aux demandes, et pour faire en sorte que les personnels ne soient pas victimes d'un non respect de leurs droits statutaires.

Accéder aux demandes que nous formulons est selon nous le meilleur moyen pour éviter différences de traitement, injustices, etc.

C'est aussi pourquoi nous vous avons demandé – demande que nous formulons à nouveau – de reconduire systématique et jusqu'au 4 juillet les contrats de tous les collègues contractuels dont le contrat est venu à échéance depuis le discours du Président de la République le 12 mars.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à ces demandes, et dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma plus haute considération.

Arnaud Albarede
Secrétaire académique du SNFOLC Créteil